

Les couturières à Auxerre du Second Empire à la Seconde Guerre mondiale

Jean-Charles GUILLAUME

L'industrie de la couture est une des principales activités féminines : en 1851, elle emploie à Paris plus de la moitié des 112 000 ouvrières recensées¹ ; en 1901, elle occupe dans l'Yonne 60% de la population active féminine travaillant dans les industries de transformation (10 700 actives). Apparue au milieu du XIX^e siècle, la machine à coudre accroît considérablement la production industrielle à domicile au moment où les grands magasins et leurs catalogues développent la vente de vêtements en grande série et bon marché. À Paris, Le Bon Marché, la Belle Jardinière, la Samaritaine, le Printemps ou les Galeries Lafayette ne fonctionnent longtemps que grâce à ce travail à domicile couplé avec le travail en grands ateliers : à domicile, on monte, dans les ateliers, on coupe et on repasse². À Auxerre, il en est de même avec Soisson et Mathieu, à une moindre échelle et avec retard. On craint qu'en rendant la main-d'œuvre infiniment plus productive, elle réduise le nombre d'ouvrières³ ; on espère aussi qu'elle aura une excellente influence sur la vie de famille en reconstituant l'atelier domestique « au grand profit non seulement de la morale, mais encore de la situation matérielle et pécuniaire de la famille⁴ ».

Les Auxerrois découvrent en 1865 les nouvelles machines dans une réclame du journal local *La Constitution*. Ils peuvent s'en procurer dès 1866 chez un marchand de nouveautés qui en a en dépôt, puis en 1870 chez un mécanicien capable de les réparer. En 1939, la plupart d'entre eux en possèdent une.

Du Second Empire à la Seconde Guerre mondiale, la population d'Auxerre augmente : 14 200 habitants en 1851, 15 500 en 1872, 18 900 en 1901, 24 300 en 1936. Cette croissance est bien sûr largement due à l'affirmation de sa fonction de petite capitale rurale et à l'essor de l'entreprise Guilliet (1 800 salariés en 1924). Mais son accélération à partir de 1872 coïncide avec la diffusion de la machine à coudre. Dans l'Yonne, le nombre de couturières passe en effet de 4 577 en 1896 à 6 006 en 1901 (+31%) et celui des établissements de 405 à 448 (+11%)⁵. Dans quelle mesure les deux dynamismes sont-ils liés ? Il importe d'évaluer le nombre de couturières et son évolution, puis celui des patronnes, ouvrières à domicile et ouvrières d'ateliers, et enfin de dégager leurs caractéristiques par âge, sociales et démographiques.

L'évolution du nombre de couturières

Une couturière est apparemment facile à définir : c'est une « femme autorisée à travailler les différents vêtements, en qualité de membre d'une communauté établie en 1675 » (*L'Encyclopédie*, tome IV, 1754). Mais en évaluer le nombre est beaucoup plus délicat, car l'activité professionnelle des femmes souffre au XIX^e siècle d'une véritable « cécité statistique⁶ » et n'a été comptabilisée que très

¹ Jules Simon, *L'Ouvrière*, Paris, Librairie de L. Hachette et Cie, 1861, p.215-216.

² Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002, p.142.

³ Paul Leroy-Beaulieu, *Le Travail des femmes au XIX^e siècle*, Paris, Charpentier et Cie, 1873, p.401.

⁴ *Id.*, p.409.

⁵ « Yonne – Population active », « Résumés comparatifs 1901-1896 », Dénombrement de la population de 1901, p.10-30.

⁶ Sylvie Schweitzer, « La cécité statistique », *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002, p.61-91.

partiellement⁷. Compter le nombre d'actives, c'est « conter l'histoire de ces chiffres⁸ ». Il faut éviter les pièges d'une lecture superficielle et peu critique des données brutes et faire une analyse méticuleuse et convaincante des fluctuations de la division sexuée du travail seule capable de « dévoiler l'illusion d'optique statistique ».



Le magasin Singer de la rue du Temple n°32 vers 1910 (Club cartophile de l'Yonne)

Les *Annuaire*s de l'Yonne⁹ et les registres des patentes d'Auxerre¹⁰ permettent une première approche.

⁷ Claude Motte, Jean-Pierre Pélissier, « La binette, l'aiguille et le plumeau : les mondes du travail féminin », in Jacques Dupâquier (Directeur), Denis Kessler (Directeur), *La société française au 19e siècle*, Paris, Fayard, 1992, p. 237-342.

⁸ Margaret Muruani, Monique Méron, *Un siècle de travail des femmes en France, 1901-2011*, La Découverte, 2012.

⁹ Editions de l'*Annuaire du commerce et de l'industrie du département ou Almanach des 25 000* (1863, 1876, 1881, 1884, 1888), puis 50 000 (1893, 1894, 1900, 1904, 1906, 1908, 1910, 1914, 1922, 1929, 1932, 1936) *adresses de l'Yonne* (Ch. Gallot, puis Albert Gallot, puis Tridon-Gallot, Auxerre). Fondé en 1836, l'ouvrage devient par la suite *Annuaire de l'Yonne touristique, administratif, téléphonique, économique*. On compte 80 couturières (robes et manteaux et tous autres travaux) dans l'édition de 1948, 76 dans celle de 1950-1951, 74 dans celle de 1952-1953. Mais ces chiffres ne sont pas comparables à ceux des éditions précédentes.

¹⁰ Les registres conservés aux Archives municipales sont 1791, 1839, 1852, 1868 et presque tous ceux compris entre 1881 et 1975. Il est regrettable que les lacunes soient nombreuses entre 1852 et 1881, période du début de la diffusion de la machine à coudre.

Évolution du nombre de couturières à Auxerre
d'après les *Annuaire*s de l'Yonne et les registres des patentes

Années	Annuaire	Patentes	Années	Annuaire	Patentes
1791		0	1900	25	27
1839		0	1904	17	
1852		1	1908	13	
1863	0		1910	22	
1868		10	1914	25	
1876	17		1920		11
1881	17	12	1922	11	
1884	23		1929	21	
1888	26		1932	18	
1893	24		1936	25	
1894	24		1939		6
1895	27		1973		1

^a Tailleurs sur mesure pour les particuliers ayant assortiment d'étoffes et tailleurs sur mesure pour les particuliers sans assortiment d'étoffes et fournissant sur simples échantillons. 1 Marchand de corsets vendant au détail ; 2 Marchands de corsets, gaines, soutiens-gorge, jarretelles en détail, marchand de layette et articles d'habillement pour enfants en détail ; 3 dont 1 pour femmes, 1 de soie ; 4 sans compter 7 marchands d'habits neufs ; 5 sans compter 6 marchands d'habits neufs.

Le nombre de couturières augmente à partir de 1852 et culmine de 1881 à 1914. Nombre d'entre elles se substituent aux tailleurs. La distinction entre les deux métiers n'est pas très nette. Une couturière fait « des costumes pour femmes » (éditions du *Dictionnaire de l'Académie française* de 1765 et de 1932-1935), mais il existe des tailleurs d'habits pour hommes et d'autres pour femmes¹¹.

Mais toutes les couturières n'ont pas d'activité commerciale, seule retenue par les *Annuaire*s et registres des patentes. La plupart ne sont que des ouvrières, à domicile ou en ateliers. Les dénombrements de la population sont-ils en mesure de nous permettre de les évaluer ?

¹¹ En 1901, on recense dans l'Yonne 440 tailleurs d'habits (365 hommes et 75 femmes) au n°4 477, 0 tailleur pour dames et 6 004 couturières au n°4 478, « Yonne – Population active », Dénombrement de la population de 1901, p.18.

Les dénombrements de la population et leurs limites

À partir de 1836 s'affirme en France la volonté de connaître la structure sociale de la population de la France. On tente de saisir le statut social en classant les individus par professions. Mais comment classer l'épouse d'un patron ? La question est fondamentale dans un secteur comme la couture où le travail est exclusivement féminin.

De 1836 à 1891

En 1836, la profession n'est qu'un élément parmi d'autres et sans doute pas le plus important dans une société où la propriété reste la composante la plus importante du statut des individus. L'agent recenseur peut écrire dans une colonne intitulée « Titres, qualifications, état ou profession et fonctions » « Cultivateur et maire », « Journalier », « Domestique », « Propriétaire », « Serrurier », etc., et dans une colonne intitulée « Observations », « Femme du précédent », « Aïeul des précédents », « Fils de Jacques », « Fille d'André ». Mais cette volonté de connaissance du social ne s'accompagne pas de l'élaboration ou de l'explicitation d'un système de classification : les agents recenseurs ne disposent d'aucune nomenclature fournie par l'institution statistique¹².

À partir de 1851, les professions sont divisées en quatre groupes (agriculture, industrie, commerce et professions libérales), en sous-groupes, en professions. Le classement professionnel en fonction du secteur d'activité auquel appartient le ménage pose aux recenseurs plusieurs problèmes. L'un des principaux est de distinguer les actifs et les inactifs. Les épouses et les enfants doivent-ils être considérés comme actifs ou comme inactifs lorsqu'ils collaborent à l'entreprise familiale ? Dans les instructions données en 1851 pour remplir la colonne 8 « Professions », il est précisé : « On ne doit donner aux femmes qui n'ont pas de profession particulière, celle de leurs maris, que lorsqu'elles concourent à l'exercice de cette profession [...] Toutes les fois, au contraire, que la femme reste étrangère à l'état du mari, et n'a pas de profession distincte, elle doit être classée à la colonne 8 sous cette dénomination : *vivant du travail ou des revenus du mari*. » Par ailleurs, la pluriactivité pose aussi problème : comment déterminer l'activité principale du ménage, durant ce XIX^e siècle où la pluriactivité, extrêmement répandue, revêt des formes très diverses ? Les réponses provisoires apportées à ces questions provoquent des réajustements constants des classements professionnels utilisés lors des dénombrements successifs.

Dans les dénombrements de 1856 à 1896, il est précisé pour la colonne « Titres, qualifications, état ou profession et fonctions » : « On fera connaître dans cette colonne, outre la profession, la position de chaque individu par rapport au ménage dont il fait partie, c'est-à-dire qu'on indiquera s'il en est le chef ou l'un des enfants, s'il appartient en qualité de parent ou d'allié, ou seulement comme employé ou domestique à gages. » Mais à Auxerre, l'agent recenseur, s'il indique presque toujours la position de l'individu par rapport au ménage, n'indique presque jamais la profession pour les individus autres que les chefs de ménage. Les filles vivant dans leur famille et les femmes mariées sont donc considérées systématiquement comme *sans profession*. Il en résulte que leur taux d'activité est très fortement sous-estimé.

De 1896 à 1936

À partir de 1896, les bulletins individuels sont divisés en deux parties, un bulletin individuel proche de celui utilisé précédemment et un bulletin professionnel détachable consacré aux activités professionnelles et classé en quatre groupes suivant le lieu de travail avant d'être dépouillé à l'aide de machines à cartons perforés. Le dénombrement de la population se double d'un recensement des industries et professions exigeant la collecte, le rapprochement et la mise en ordre d'informations plus nombreuses sur l'activité de chaque personne recensée ayant douze ans révolus. À partir de 1901, il

¹² Philippe Rygiel, « La confection des statistiques publiques et des listes nominatives de recensement dans le centre de la France durant la seconde moitié du XIX^e siècle », *Cahiers d'histoire et d'archéologie du Berry*, 2005, p.55-69.

est centralisé¹³. De 1901 à 1936, la colonne de la profession est distincte de celle de la situation par rapport au chef de ménage. Mais surtout l'épouse acquiert le statut de *patronne*.

Ainsi au dix-neuvième siècle les déclarations des bulletins individuels sont longtemps contradictoires. Le codage des données est réalisé par les agents recenseurs choisis par les mairies, ce qui, compte tenu de la forte diversité de la France d'alors, laisse à penser que celui-ci n'est pas homogène¹⁴. Les classements socioprofessionnels utilisés par la statistique publique sont extrêmement divers et fort peu stables. La nomenclature utilisée lors des dénombrements, au moins jusqu'en 1896, n'échappe pas à la règle qui apparaît « fluctuante, hétérogène d'un dénombrement à l'autre et distinguant mal les activités collectives des emplois individuels¹⁵. »

Les couturières selon leur degré d'autonomie

Le mot *couturière* (ou ouvrière en linge, en robes) doit être pris au sens large. Doivent être aussi considérées comme telle la culottière (qui confectionne des culottes, des pantalons), la gilette (qui confectionne les gilets), la vestonnière (qui confectionne des vêtements masculins, d'intérieur ou de ville, court et sans basques), la chasublière (qui confectionne des chasubles), la brodeuse, la corsetière, etc.

Répartition des couturières selon leur degré d'autonomie en 1872, 1901 et 1936

	1872	1901	1936
Femmes dépendantes			
Filles vivant dans leur famille	(2)	170	134
Filles employées à domicile	(6)	5	2
Religieuses		350	310
Femmes mariées vivant avec leur mari	(4)	6	1
		169	173
Femmes chefs de ménage			
Filles (célibataires)	28	41	7 ²
Epouses	7 ¹	59	67
Veuves	24	26	97
Ensemble	(65)	417	414

¹ 5 vivant sans leur mari, 2 pensionnaires ; ² pensionnaires

En 1872, les couturières « dépendantes » sont très fortement sous-estimées. Seul le nombre des couturières chefs de ménage peut être comparé avec celui de 1901 et celui de 1936. Sa croissance est très faible de 1872 à 1901, forte de 1901 à 1936. Il faut toutefois garder à l'esprit que ces chiffres ne font aucune distinction entre les couturières à temps complet, celles à temps partiel et celles travaillant irrégulièrement.

¹³ Alain Godinot, « Le recensement de la population dans l'Histoire », Annexe A1, Chapitre A « Pourquoi rénover le recensement ? », « Pour comprendre le recensement de la population », INSEE Méthodes hors série - mai 2015.

¹⁴ Philippe Rygiel, art. cité, pp.55-69.

¹⁵ Alain Dewerpe, *Le Monde du travail en France, 1800-1950*, Armand Colin, Paris, 1989, page 133.

L'apport de l'état civil

La profession des mariées fait partie des données relevées dans les actes de mariages d'Auxerre par la Société Généalogique de l'Yonne pour la période de 1792 à 1908¹⁶.

Faible pour les trois premières décennies, la part des femmes affichant une profession dans le nombre total de mariées dépasse les 50% dès 1823. On peut ainsi avoir une idée plus précise de la place occupée par les couturières.

La place des couturières à Auxerre par décennies de 1792 à 1908

	Mariées affichant une profession	dont couturières (au sens large) ¹	
		Nombre	%
1792-1802	134	9	6,7
1803-1812	284	30	10,6
1813-1822	168	31	18,5
1823-1832	474	93	19,6
1833-1842	604	156	25,8
1843-1852	608	98	16,1
1853-1862	605	116	19,2
1863-1872	548	155	28,3
1873-1882	516	115	22,3
1883-1892	533	122	22,9
1893-1902	538	162	30,1
1903-1908	423 ²	143 ³	33,8
Ensemble	5 435	1 230	22,6

N.B. : Avant 1823, les pourcentages de couturières portent sur de faibles nombres et pourcentages (14%, 39% et 22%).

1 Couturières, ouvrières en robes, ouvrières en linge, culottières, gilettes, vestonnières, chablusières, brodeuses, chemisières, corsetière ; 2 Soit 705 pour la décennie complète (estimations) ; 3 Soit 238 pour la décennie complète (estimations).

L'augmentation du nombre de couturières et celle de leur part dans le nombre de femmes affichant une profession sont assez fortes après 1893. Elles sont liées à l'essor tardif de la confection à Auxerre. Ces évolutions s'accompagnent d'un accroissement de la spécialisation.

¹⁶ Robert Timon a eu l'amabilité de me donner sous forme numérique les données. Qu'il en soit vivement remercié.

Types de couturières à Auxerre par décennies de 1792 à 1908

	Ensemble	Couturières, ouvrières en linge ou en robe	Culottières, giletières, vestonnières	Brodeuses, corsetières, chemisières, piqueuses
1792-1802	9	9	0	0
1803-1812	30	30	0	0
1813-1822	31	31	0	0
1823-1832	93	91	0	2
1833-1842	156	154	0	2
1843-1852	98	93	3	2
1853-1862	116	115	1	0
1863-1872	155	154	1	0
1873-1882	115	111	3	1
1883-1892	122	118	2	2
1893-1902	162	148	10	4
1903-1908	143 ¹	125	16	2
Ensemble	1 230	1 179	36	15

¹ Soit 238 pour la décennie complète (estimations).

L'augmentation du nombre de culottières-giletières-vestonnières après 1893 peut être attribuée à l'essor de la division du travail.

Patronnes, ouvrières à domicile et ouvrières d'ateliers

Autour de 1900, la division du travail dans la bonneterie à Troyes¹⁷ est poussée à l'extrême : les pièces sont fabriquées à domicile, puis assemblées dans les ateliers de montage. Elle l'est aussi dans la confection à Auxerre, mais dans une moindre mesure. Greffée sur ce système de type ancien, la machine à coudre le renouvelle complètement et le porte au paroxysme de la production de masse¹⁸. Cette *petite fée du logis* libère les femmes en leur permettant de « rester chez elles, cachées comme il se doit, et s'épanouir en cousant dans leur intérieur dont elles sont reines, entre elles, de l'aïeule à la petite fille »¹⁹. Face au travail en usine considéré comme malsain, immoral, dangereux, hostile, le rêve est de travailler d'une façon semi-autonome en famille, à la maison²⁰.

Comment distinguer patronnes et salariées ?

Les métiers à domicile souffraient de leur faible productivité et étaient censés disparaître face aux usines mettant en œuvre l'organisation scientifique du travail. Or ils sont profondément remodelés par

¹⁷ A Troyes, le travail à domicile s'appuie sur « tout un réseau de femmes travaillant chez elles sur des petites machines à coudre ou à remmailer qui se prêtent à un usage domestique », Helen Harden-Chenut, « *Made in Troyes* : Genre et classe dans la bonneterie française », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°114-3, 2007, p.125-141.

¹⁸ Michelle Perrot, « Femmes et machines au XIX^e siècle, Romantisme », *Revue du dix-neuvième siècle*, Année 1983, volume 13, numéro 1, p.5-18.

¹⁹ Yannick Ripa, *Les Femmes, actrices de l'Histoire : France, de 1789 à nos jours*, Armand Colin, 22 septembre 2010.

²⁰ Helen Harden-Chenut, art. cité, p.125-141. Dans l'Aube, où les travailleurs à domicile ne sont pas seulement des femmes, ce rêve est aussi partagé par des hommes.

le progrès technique grâce à la machine à coudre puis à l'électricité. Une bonne coususe qui faisait vingt-cinq à trente points à la minute en fait désormais 200, puis 1 000 et jusqu'à 8 000. Il est donc utile de faire la distinction entre « vraies » patronnes vendant leur marchandise et détenant le pouvoir sur le lieu de travail, ouvrières à façon travaillant à domicile²¹ et ouvriers salariés travaillant en ateliers. Mais un tel travail se heurte à trois difficultés.

Patronnes à la maison et patronnes sur le lieu de travail

L'organisation familiale du travail est longtemps très prégnante dans la petite production marchande et le petit commerce. En 1851, une distinction statutaire est explicitement introduite dans l'industrie et le commerce : « Les maîtres [...] sont distingués des ouvriers, apprentis, aides et commis ; du moins en ce qui concerne les hommes, car les femmes sont dénombrées sans distinction de statut. » Le système des corporations de l'Ancien Régime continue d'imprimer sa marque au monde du travail. La coupure entre patrons et salariés est à peine ébauchée²². On ne recense que les salariés et on néglige « un grand nombre de petits entrepreneurs travaillant seuls ou n'employant un ouvrier que par exception dans les moments de presse²³ ».

En 1856, on classe dans la même profession que les chefs de famille non seulement les conjoints de ces derniers, mais aussi leurs enfants, leurs domestiques, leurs employés et ouvriers, en un mot toutes les personnes pour lesquelles elles sont un moyen d'existence commun²⁴. On se place ainsi dans le cadre d'une économie patriarcale. « Si patron il doit y avoir – le mot n'est pas encore utilisé - ce ne peut être que le chef de famille, étant entendu que n'ont pas droit à ce titre les personnes ayant une famille à charge, mais collaborant seulement avec un tel chef²⁵ ». Le mot *patron* continue le plus souvent de désigner le maître de maison, mais le recenseur peut avoir condensé le sens relevant de la sphère domestique et celui du monde du travail industriel et commercial. Il est de toute façon impossible de distinguer la part de l'œuvre commune des divers agents qui concourent à la production, ainsi que les différentes catégories d'individus auxquels elle fournit des moyens d'existence.

Le dénombrement de 1861 introduit pour la première fois le terme *patrons*. Dans l'industrie et le commerce, il en distingue trois catégories : les *patrons* (subdivisés en trois rubriques : les patrons, leurs familles, leurs domestiques), les *ouvriers* réunis avec leur famille (et sans domesticité), les ingénieurs, directeurs et chefs de travaux, employés, commis, buralistes, caissiers, teneurs de livres, etc., réunis avec leur famille, mais distingués de leurs propres domestiques²⁶.

Le dénombrement de 1866 définit ainsi le *patron* : « Tout individu possédant un établissement et travaillant ou faisant travailler pour son compte. A ce point de vue, un ouvrier travaillant chez lui pour le compte d'un ou de plusieurs patrons, et lors même qu'il aurait eu plusieurs métiers, n'a pas été considéré comme patron²⁷. »

Le dénombrement de 1872 renforce la coupure entre salariés et non salariés. Il dénombre les patrons d'une part, les employés, les ouvriers, qui travaillent à leur service, de l'autre. Le *patron* devient celui qui occupe sur le lieu de travail une position hiérarchique supérieure ou n'a pas de supérieur hiérarchique. Il se dissocie de plus en plus du patron à la maison.

Jusqu'en 1891, la catégorie "patrons" se caractérise toutefois à la fois par son hétérogénéité et par de fortes variations de sa composition en fonction des critères d'appartenance retenus qui varient dans le temps et dans l'espace.

²¹ Alain Desrosières, « Eléments pour l'histoire des nomenclatures socio-professionnelles », in *Pour une histoire de la Statistique, T 1 opus cité*, pages 155 à 232, page 169.

²² Bernard Zarca, « Les patrons dans la statistique officielle française », *Politix*, vol.6 n°23, Troisième trimestre 1993, p.48.

²³ Jules Simon, *opus cité*, p.215-216.

²⁴ *Dénombrement de la population de 1856*, p.xxxij.

²⁵ Bernard Zarca, art. cité, p.49.

²⁶ *Dénombrement de la population de 1866*, p.xlij.

²⁷ *Dénombrement de la population de 1861*, p.ixv.

Jusqu'en 1891, c'est le recensé lui-même qui se déclare *patron*, *employé* ou *ouvrier*. Son appréciation est subjective, commandée parfois plutôt par la vanité personnelle que par une juste appréciation. Le nombre de patrons est de beaucoup supérieur au nombre réel. Beaucoup ne dirigent pas effectivement un établissement. Les statistiques ne donnent pas le nombre de patrons effectifs, mais le nombre des individus qui se considèrent comme patrons²⁸.

Les isolées entre patronnes et salariées

En 1896, « le nom des patrons ou de l'entreprise qui les emploie » doit être indiqué dans la colonne 12. Les réponses sont soit le nom de l'employeur, soit « divers ». Il est toutefois précisé qu'il faut écrire « patrons » pour les ouvriers à domicile comme pour les chefs d'entreprise. Tout n'est pas encore clair : un patron peut encore être confondu avec le plus misérable des trimardeurs.

Le fait nouveau est que désormais un recensement des industries et professions double le dénombrement de la population. Il est désormais possible de collecter, rapprocher et mettre en ordre des informations plus nombreuses sur l'activité de chaque personne recensée ayant douze ans révolus. Un établissement est défini comme « la réunion de plusieurs personnes travaillant ensemble d'une manière permanente, en un lieu déterminé, sous la direction d'un ou plusieurs représentants d'une même raison sociale²⁹ » Le but est de distinguer les actifs en fonction de l'organisation du travail, et non plus en fonction de leur place dans la hiérarchie sociale.

N'est désormais *patron* que le chef d'un établissement. Ceux qui n'appartiennent pas à un établissement sont considérés comme des *isolés*. Ces travailleurs n'occupent aucun autre travailleur qu'eux-mêmes et ne sont aidés par personne dans leur travail. Cette catégorie hybride mêle artisans, commerçants, agriculteurs, etc., travaillant sans aide, ouvriers à façon et ouvriers travaillant à la journée sans patron fixe, tantôt chez l'un chez l'autre³⁰.

Toute ambiguïté ne disparaît pas pour autant. La frontière entre le patronat et le salariat reste floue pour le façonnier : s'il travaille librement chez lui, sans aide, mais pour le compte d'une maison qui lui fournit du travail et dont il dépend, est classé parmi les travailleurs isolés ; en revanche, s'il est aidé dans son travail par sa femme ou ses enfants, il doit être classé parmi les chefs d'établissements. Ce classement demeure sujet à variation en fonction des différences d'appréciation de ces aides informelles par les différents agents locaux du dénombrement³¹.

La place particulière de la conjointe

On a vu que longtemps l'épouse n'a pas de statut propre. Dans la confection, elle aide très rarement son mari dans son propre travail. En 1896, contrairement à l'agriculture, elle est donc facilement classée comme *patronne*. Elle l'est systématiquement en 1901, mais même libre, elle n'est pas forcément autonome. Par ailleurs, un établissement d'un salarié se révèle être pur et simple atelier familial : les membres de la famille du patron sont classés comme *saliés* dans les « établissements de famille » dès que le nombre de personnes travaillant dans l'établissement dépasse sinon deux, du moins trois unités³².

²⁸ Bernard Zarca, art. cité, p.53.

²⁹ Id., p.52.

³⁰ *Dénombrement de la population de 1921*, tome I, troisième partie, p.54.

³¹ Bernard Zarca, art. cité, p.55.

³² François Caron, « Présentation », *Entreprises et entrepreneurs XIX^e-XX^e siècle*, Congrès de l'Association française des historiens économistes, mars 1980, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), n°7, 1983, p.210-211.

Répartition des couturières¹ dans l'Yonne en 1901

	Personnel des établissements		Employées et ouvrières sans emploi	Travailleuses isolées	Ensemble
	Chefs	Employées et ouvrières			
N	499	937	11	4 570	6 006
%	8,3	15,4	0,2	76,1	100,0

État détaillé par industries ou professions, Population active, *Dénombrement de la population de 1901*, p.18.
1 Culottières, giletiers, vêtements sacerdotaux, couturières.

Répartition des établissements¹ classés selon le nombre d'employés et ouvriers dans l'Yonne en 1901

	Ensemble	Aucun	De 1 à 4	De 5 à 10	De 11 à 20	≥21
N	484	29	442	12	1	0
%	100,0	6,0	91,3	2,5	0,2	0,0

État détaillé par industries ou professions, Population active, *Dénombrement de la population de 1901*, p.18.
1 Culottières, giletiers, vêtements sacerdotaux, couturières.

Ainsi les données socioprofessionnelles fournies par les dénombrements du dix-neuvième siècle ne peuvent être utilisées en raison des transformations constantes des modes de classement. En particulier, la distinction entre patrons et ouvriers et employés ne peut être faite qu'à partir des dénombrements établis d'après le mode de classement adopté en 1896 et abandonné en 1946. Il faut attendre 1936 pour avoir une réelle codification du salariat liée à la possession des diplômes et à une place dans la division du travail.

L'apport des registres des patentes

La distinction entre « vrais » patrons et façonniers peut être faite en croisant données des dénombrements et celles des registres des patentes. D'après les premières, l'ouvrière à façon (ou façonnrière) qui travaille chez elle une matière première fournie par un commanditaire (appelé souvent à tort *fabricant*) est recensée comme *patronne*. Mais elle est exemptée de patente si elle travaille seule, sans compagnon ni apprenti, au titre de la loi du 25 avril 1844³³, de la loi de finances du 2 août 1868³⁴ et de la loi du 17 juillet 1889³⁵ et au titre des décisions du Conseil d'État³⁶.

À l'inverse, trois types de couturières paient la patente en 1900 : la couturière à façon (7^e classe au taux proportionnel au 50^e), la couturière sur mesure pour les particuliers sans assortiment d'étoffes et fournissant sur simples échantillons (5^e classe avec un taux proportionnel au 30^e) et la couturière sur mesure pour les particuliers ayant assortiment d'étoffes (3^e classe avec un taux proportionnel au 20^e)³⁷. Est couturière à façon la couturière qui fait appel à la clientèle au moyen d'une enseigne,

³³ L'article 13 de cette loi exclut de la patente « les ouvriers travaillant chez eux ou chez les particuliers sans compagnons ni apprentis, soit qu'ils travaillent à façon, soit qu'ils travaillent pour leur compte et avec des matières à eux appartenant qu'ils aient ou non une enseigne ou une boutique ; les ouvriers travaillant en chambre avec un apprenti âgé de moins de seize ans ».

³⁴ L'article 3 de la loi de finances du 2 août 1868 indique que « est exempt de la patente l'ouvrier travaillant en chambre avec un apprenti de moins de 16 ans ».

³⁵ L'article 2 de la loi du 17 juillet 1889 exempte « le fabricant travaillant exclusivement à métier à façon dont le droit fixe, calculé conformément au tarif légal, n'excédera pas 21 francs en principal ».

³⁶ Décisions du Conseil d'Etat des 24 avril 1874, 8 mars 1878, 4 juillet 1884, paragraphe 526, Jacques Tardieu, *Traité théorique et pratique des patentes*, Paris, Larose, 1902, p.40.

³⁷ Nomenclature générale par ordre alphabétique des commerces, industries et professions passibles de la contribution des patentes, *Id.*, p.242.

emploi habituellement une ouvrière (Conseil d'État, 1^{er} février 1890) ou plusieurs ouvrières (Conseil d'État, 13 décembre 1890)³⁸. Elle se distingue donc de la façonnrière.

Auxerre compte en 1900 25 couturières de 7^e classe et 2 de 5^e classe, mais aucune de 3^e classe.

Les couturières à façon payant patente à Auxerre en 1900

Alphonse Henri*	54 rue du Temple	Milon Angèle	13 rue Française
Brunot Henri*	23 rue du Pont	Morisset Blanche	12 rue Michel-Lepeletier
Callé veuve Clouet	3 rue du Champ	Morizot Victor*	8 rue Paul-Armandot
Choudey Emile*	1 rue de la Madeleine	Nabère Marie	9 rue Nicolas-Maure
Courtet Emma	6 bis rue Dampierre	Péquet Marcel*	21 rue des Boucheries
Dourlot Marie D ^{lle}	5 rue du Collège	Perdriat Charles*	100 et 102 rue du Pont
Druinet Alfred veuve	30 place de l'Hôtel-de-Ville	Plaisant Adolphe*	6 rue Cochois
Frémy Auguste*	5 et 7 rue d'Egleny	Porcheron Auguste*	3 et 5 rue Soufflot
Gauthier Marie D ^{lle}	27 rue Philibert-Roux	Supérieure des sœurs de St-Vincent ^a .	2 impasse Lebeuf
Hergot Léopoldine	75 rue du Pont	Saunier Aurélie	2 rue Jehan-Regnier
Julien Eugénie	6 rue Nicolas-Maure	Supérieure des sœurs de la Présentation ^b	Cour Saint-Pierre
Leclerc Armance	9 rue Paul-Armandot	Thomas César*	68 rue de Paris
Limet Alexandrine	28 rue des Boucheries		

*Lorsque la femme est mariée, le registre des patentes inscrit le nom de l'époux, alors que l'activité de couturière est exercée par l'épouse.
 a Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. 6 filles de la Charité sont recensées comme couturières. b Sœurs dominicaines de la Présentation de Tours : la Congrégation paie la patente pour couturière à façon en 1900, mais aucune des sœurs n'est recensée comme couturière en 1901. La directrice est recensée comme dirigeant une école primaire, les autres sœurs comme institutrices et hospitalières.
 (Rue du Champ : rue Michelet – Rue de la Madeleine : rue Marcelin-Berthelot – Rue du Collège : rue du lycée Jacques-Amyot – Impasse Lebeuf : place de l'Abbé Deschamps - Cour Saint-Pierre : place Saint-Pierre).

Les couturières sur mesure à Auxerre payant patente en 1900

Lherbé Henri*	2 rue des Trois- Maries	Delassalle Joseph*	9 rue du Palais de Justice
---------------	----------------------------	-----------------------	-------------------------------

*Lorsque la femme est mariée, le registre des patentes inscrit le nom de l'époux, alors que l'activité de couturière est exercée par l'épouse.
 (La rue des Trois-Marie est l'actuelle rue Laffon)

La correspondance entre les données des *Annuaire*s et celles des deux autres sources est mauvaise (l'actualisation des *Annuaire*s peut avoir plusieurs années de retard). En revanche, elle est (presque) parfaite entre celles du registre des patentes de 1900 et celles du dénombrement de 1901. Seront donc considérées comme « vraies » patronnes celles recensées comme *patronnes* qui paient la patente et comme façonnrières celles recensées comme *patronnes* qui ne la paient pas.

³⁸ N°2009, Jacques Tardieu, *Traité théorique et pratique des patentes*, Paris, Larose, 1902, p.115.

Les principaux ateliers de couture à Auxerre en 1901
d'après le dénombrement de population et le registre des patentes

Noms des ateliers	Pat	Adresses	Effectifs
Blanc épouse Frémy	Pat	5 rue d'Egleny	4
Brunot Alice	Pat	32 rue Saint-Germain	4
Chocat épouse Brunot	Pat	23 rue du Pont	3
Courtet Emma	Pat	5 rue Dampierre	5
Courtier épouse Fournieux	NP	23 rue de l'Arquebuse	3
Frémy épouse Perdriat	Pat	102 rue du Pont	3
Gabrielle épouse Thomas	Pat	68 rue de Paris	1
Hergot Léopoldine	Pat	75 rue du Pont	7
Paulard épouse Choudey	Pat	1 rue de la Madeleine	3
Rémond Aline	NP	18 rue Bezan	2
Mathieu & Hercé	Pat	13-14 place de l'Hôtel-de-Ville	4
L. Soisson	Pat	2-4 rue de Paris	30

Pat : Payant la patente – NP : Ne payant pas la patente.

Au total, 62 ateliers de couture emploient au moins une personne, qu'elle soit parente (mère, sœur, cousine) ou pas.

Les couturières selon leur situation professionnelle

La situation professionnelle des couturières peut être établie en confrontant les données des registres des patentes et celles des colonnes 12 puis 13 des dénombrements de 1901 et de 1936.

Situation professionnelle des couturières

	1901		1936	
	N	%	N	%
Employées par plusieurs patrons	110	26,4	83	20,0
Employées par un seul patron	119	28,4	201	48,6
Patronnes non patentées	150	36,1	99 ^a	23,9
Patronnes patentées	25	6,0	7 ^a	1,7
Chômeuses			5	1,2
Non déterminées	13	3,1	19	4,6
Ensemble	417	100,0	414	100,0

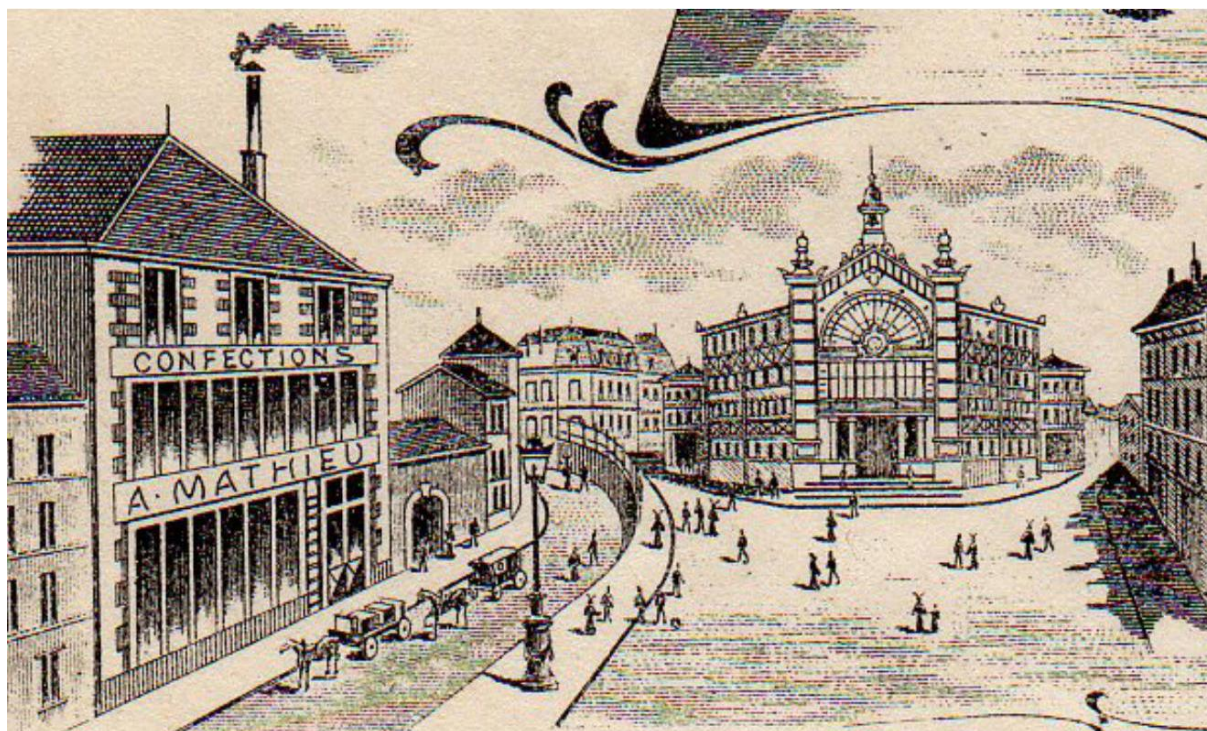
N : Nombre - a Estimations d'après le dénombrement de 1936 et les registres des patentes de 1939.

En 1901, les isolées forment 42% des actives (57% au niveau national pour la confection) : les façonnrières (patronnes non patentées) représentent 36% des couturières et les « vraies » patronnes 6%. Chacune rêve de posséder sa machine, quitte à l'acheter à crédit. Le commanditaire s'appuie sur la disponibilité et la flexibilité de ces ouvrières en chambre, d'autant que les mortes saisons sont très nombreuses : quatre mois dans la confection pour dames, trois mois pour les giletières de la confection pour hommes.

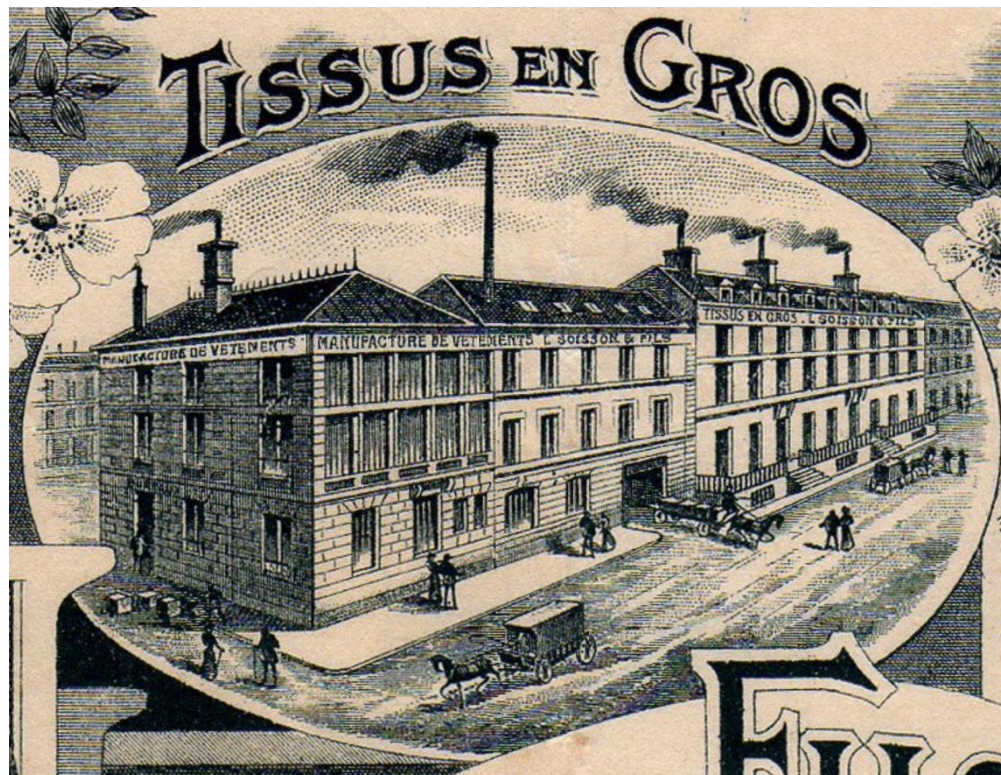
En 1936, la structure change : la part des « vraies » patronnes (patentées) et celle des ouvrières à domicile s'effondrent, tandis que celle des employées d'un seul patron s'envole grâce aux ateliers Mathieu & Hayes de la rue d'Egleny (33 personnes) et Soisson & James de la rue de Valmy (108 personnes). Les façonnrières déchantent, victimes du *sweating system* (système de la sueur) : « Le travail à domicile, c'est devenu l'usine chez soi, avec le plus terrible des régulateurs du temps : soi-même. Du coup, autant l'autre : les journées y sont plus courtes, les salaires plus élevés, mieux garantis ; on y est encore moins seuls et mieux protégée.³⁹ ». Ainsi la loi de 1892 sur l'interdiction du travail de nuit n'inclut pas le travail à domicile ; les lois sur les assurances sociales de 1928-1930 ne sont appliquées qu'en 1935.

³⁹ Michelle Perrot, art. cité, p.15. Voir aussi : Id., « Figures et rôles », *Histoire de la vie privée, De la Révolution à la Grande Guerre*, 1987, tome 4, p.244.

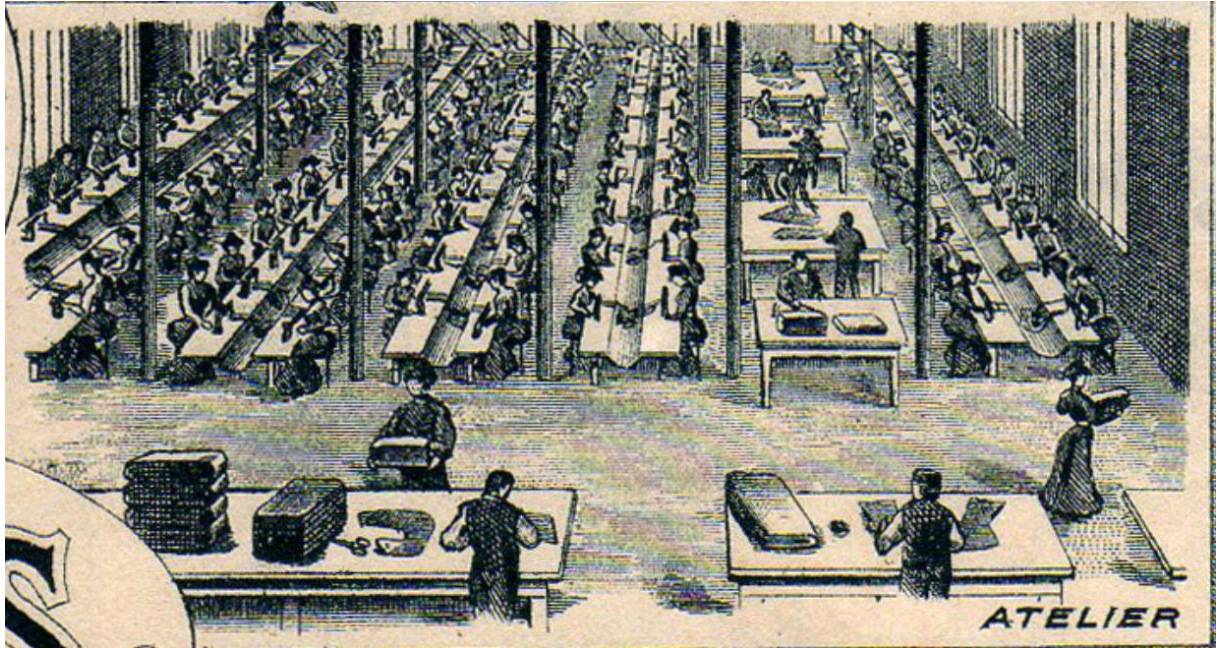
Les caractéristiques statistiques des couturières



L'atelier de confection Mathieu & Hayes rue d'Orbandelle vers 1910 (Détail d'un en-tête de facture du 28 mai 1910, Bernard Massot)



L'atelier de confection L. Soisson & Fils de la place Fourier vers 1910 (Détail d'un en-tête de facture du 29 mai 1912, Bernard Massot)



L'atelier des couturières de la place Fourier chez L. Soisson & Fils vers 1910 (Détail d'un en-tête de facture du 29 mai 1912, Bernard Massot)

La Maison L. SOISSON et Fils
DEMANDE
**des Ouvrières vestonnières
et giletnières en drap**
Travail à faire chez soi ou en atelier
S'adresser aux ateliers de gros, place Four-
rier, à Auxerre.

Annonce dans *Le Bourguignon* du 13 mars 1910



L'atelier de confection Mathieu & Hayes de la rue d'Égleny n° 24
construit en 1927 – État en 2014



La couture dans l'atelier de confection Mathieu & Hayes rue d'Égleny n°24 en 1927 (Source : Marcel Rainis). La couture est la spécialité des femmes. Les machines à coudre sont mues au pied. Plus tard, en novembre 1947, elles seront électrifiées⁴⁰. On lit en 1927 : « *La manufacture, pourvu d'une installation modèle assurant une production extrêmement soignée, confectionne tous genres de vêtements pour hommes et jeunes gens, tels que complets,*

⁴⁰ « Mon père, Jean Pichon, qui venait de se mettre à son compte en novembre 1947 en tant qu'électricien, a fait l'installation électrique de l'atelier, et fait appel à sa sœur Suzanne Charron-Pichon pour l'aider à passer les câbles ! Il commençait sa vie d'artisan et avait été content de trouver Jean Hayes pour lui permettre de démarrer son activité professionnelle », Témoignage de Mme Carole Pichon.

*pardessus, vareuses, pantalons, etc., en drap, coutil, et velours, ainsi que les articles de travail, vestes, gilets salopettes, chemises, blouse-paletots, etc.*⁴¹ »

La structure par âge des couturières et son évolution

La structure par âge des couturières peut être établie en 1872, 1901 et 1906. Elle n'a de sens que si son calcul prend en compte leur état, c'est-à-dire de leur statut matrimonial. Son évolution peut être un bon indicateur du dynamisme de l'activité.

Âges des couturières chefs de ménage (en années)
en 1872, 1901 et 1936

	1872	1901	1936
Médiane	38	45	53
Moyenne	39	47	53
Médiale	42	49	58
<i>Nombre de personnes prises en compte</i>	59	67	104

Le vieillissement est continu sur l'ensemble de la période.

Répartition par tranches d'âge des couturières en 1901 et en 1936

	1901		1936	
	N	%	N	%
<17 ans	57	13,7	57	13,8
18-23 ans	107	25,7	47	11,4
24-31 ans	91	21,8	69	16,7
32-45 ans	96	23,0	90	21,7
>45 ans	66	15,8	151	36,5
Ensemble	417	100,0	414	100,0

⁴¹ « Manufacture de confections pour hommes et jeunes gens, Mathieu & Hayes, à Auxerre », *L'Illustration économique et financière*, numéro spécial, « L'Yonne », supplément au N° du 31 décembre 1927, année 1927 n°8, p. 62.

Âge des couturières en 1901 et en 1936 (en années)

	Ensemble		Filles dépendantes		Femmes mariées vivant avec leur mari		Chefs de ménage	
	1901	1936	1901	1936	1901	1936	1901	1936
Médiane	28	36	19	20	33	40	45	53
Moyenne	32	38	22	26	35	41	47	53
Médiale	35	48	21	26	39	46	49	58
<i>Nombre de personnes</i>	417	414	181	137	169	173	67	104

Entre 1901 et 1936, la part des plus de 45 ans fait plus que doubler. Le vieillissement est fort pour tous les statuts. Le nombre de couturières augmente certes chez les femmes chefs de ménage et les épouses de plus de 50 ans, mais il chute fortement chez les filles de plus de 18 ans et les femmes mariées âgées de 21 à 39 ans. On continue d'apprendre la couture, mais on l'abandonne très vite. Il faut voir là sans doute la conséquence du déclin du travail à domicile et de l'essor des emplois tertiaires réputés féminins.

Les caractéristiques sociales

La couturière passe généralement pour être liée aux milieux populaires, tant par les origines sociales que par la profession de son mari. Est-il possible de mesurer ce lien ?

Les regroupements

Le regroupement des professions en grandes catégories est nécessaire en raison de la grande diversité des données. Il doit être fait de façon à dégager une hiérarchie en réduisant au maximum la part de subjectivité et en tenant compte de l'évolution. Dans une petite ville rurale comme Auxerre, quatre grandes catégories peuvent être distinguées : prolétaires, ouvriers, employés et patrons.

Regroupements	Professions
Prolétaires	Manouvriers, manoeuvres, journaliers, terrassiers, charretiers, ménagères, domestiques, Agriculteur ou cultivateur travaillant pour un patron, etc.
Ouvriers d'usine	Ajusteurs, tourneurs, mouleurs, forgerons, mécaniciens, machinistes, métallurgistes, <i>presseurs, coupeurs d'habits, employés en confection</i> , etc.
Ouvriers qualifiés artisans	Boulangers, bouchers, scieurs de long, tailleurs de pierre, maçons, charpentiers, plâtriers, fumistes, menuisiers, ébénistes, tapissiers, peintres, serruriers, charrons, corroyeurs, bourreliers, chaudronniers, ferblantiers, tonneliers, carrossiers, tailleur d'habits, typographes, mécaniciens, <i>électriciens</i> , etc.
Employés de service	Employés de chemins de fer, conducteurs d'omnibus, chauffeurs, concierges, gardes, livreurs, etc.
Employés de commerce	Employés de commerce, représentants, commissionnaires, voyageurs, etc.
Employés administratifs	Agents de police, soldats et sous-officiers, du 4 ^e de ligne, employés de l'octroi, facteurs des postes, cantonniers, etc.
Agriculteurs et vignerons	Exploitants agricoles
Patrons	Couturières, corsetières, tailleurs d'habits, tonneliers, charron, maréchal, chaudronnier, coiffeur, cordonnier, épicier, galochier, horloger, marbrier, <i>bandagiste, coiffeurs, mécaniciens, plombiers</i> , etc.

En italique, les professions présentes en 1936, mais pas en 1901.

Les origines sociales des couturières vivant en famille

L'origine sociale des couturières non mariées peut être appréciée par la profession du chef de ménage où elles vivent.

Professions des chefs de ménage¹ hébergeant les couturières non mariées vivant en famille en 1901 et en 1936

	1901		1936	
	N	%	N	%
Prolétaires	43	25,3	18	13,4
Ouvriers artisanaux	41	24,1	28	20,9
Ouvriers d'usine	4	2,4	14	10,4
Employés de service	19	11,2	8	6,0
Employés de commerce	1	0,6	7	5,2
Employés administratifs	3	1,8	12	9,0
Agriculteurs et vignerons	11	6,5	1	0,7
Patrons non patentés	28	16,5	10 ²	7,5
Patrons patentés	12	7,1	11 ²	8,2
Retraités et sans profession	8	4,7	25	18,7
Ensemble	170	100,0	134	100,0

N : Nombre.

¹ Les chefs de ménage hébergeant les couturières sont le plus souvent le père ou plus rarement la mère, parfois le parâtre ou la marâtre (2 fois en 1901), le frère ou la sœur (4 fois), le beau-père ou la belle-mère (3 fois), le cousin ou la cousine (1 fois) et le grand-père ou la grand-mère (1 fois).

² Estimations

En 1901, les couturières sont issues des milieux modestes, prolétaires et ouvriers, surtout artisanaux. En 1936, leur diversification sociale est faible : seule augmente la part des retraités et sans profession en raison de leur vieillissement.

Les activités professionnelles des époux des couturières

Les couturières se marient-elles avec des prolétaires ou avec des patrons ?

Professions des époux des couturières
en 1901 et en 1936

	1901		1936	
	N	%	N	%
Prolétaires	24	14,2	15	8,6
Ouvriers d'usine	14	8,3	38	22,0
Ouvriers artisanaux	64	37,9	47	27,2
Employés de service	7	4,1	15	8,7
Employés de commerce	14	8,3	16	9,2
Employés administratifs	12	7,1	11	6,4
Agriculteurs et vigneron	8	4,7	0	0,0
Patrons non patentés	17	10,1	17	9,8
Patrons patentés	9	5,3		
Retraités et sans profession			11	6,4
ND			3	1,7
Ensemble	169	100,0	173	100,0

N : Nombre.

En 1901, l'endogamie est forte : les époux sont à 60% des hommes du peuple (notamment des ouvriers) et à 15% seulement des (petits) patrons. En 1936, l'éventail se réduit avec la réduction des parts des prolétaires, des vigneron et des patrons et l'augmentation de celles des ouvriers et des employés. Les couturières contribuent ainsi à faire d'Auxerre une petite capitale rurale où se développent les activités industrielles (grâce à Guillet, au moins jusqu'en 1924), artisanales et tertiaires.

Les caractéristiques démographiques des couturières mariées

Dans les réclames, la couturière est parfois représentée chez elle en train de travailler entourée de plusieurs enfants. Son activité n'est-elle pas compatible avec une famille nombreuse ?

Couturières mariées selon le nombre d'enfants à charge en 1901 et en 1936

	1901		1936	
	N	%	N	%
0 enfant	56	33,1	90	52,0
1 enfant	60	33,5	59	34,1
2 enfants	31	18,3	17	9,8
3 enfants	14	8,3	5	2,9
4 enfants	6	3,6	2	1,2
5 enfants	1	0,6	0	
6 enfants	1	0,6	0	
Ensemble	169	100,0	173	100,0

N : Nombre

Nombre d'enfants à charge des couturières mariées par tranches d'âges en 1901 et en 1936

	1901			1936		
	NF	NE	NE/NF	NF	NE	NE/NF
<20 ans	2	0	0,00	3	0	0,00
20-24 ans	28	14	0,50	12	3	0,25
25-29 ans	33	33	1,00	28	15	0,54
30-34 ans	26	47	1,81	20	21	1,05
35-39 ans	20	32	1,60	21	20	0,95
40-44 ans	27	44	1,63	18	16	0,89
45-49 ans	12	12	1,00	23	23	1,00
≥50 ans	21	17	0,81	48	18	0,38
Ensemble	169	199	1,18	173	116	0,67

NF : Nombre de femmes ; NE : Nombre d'enfants ; NE/NF : Nombre d'enfants par femme.

En 1901, un tiers des femmes mariées n'a pas d'enfant à charge et un autre tiers n'en a qu'un seul. Un huitième seulement a au moins trois enfants.

De 1901 à 1936, la part des femmes n'ayant qu'un enfant reste stable. En revanche, celle n'ayant aucun enfant, déjà forte en 1901, augmente fortement, tandis que celles ayant plus d'un enfant s'effondrent.

Au total, le nombre moyen d'enfants à charge par femme mariée, déjà faible en 1901, l'est encore beaucoup plus en 1936, surtout dans les tranches d'âge jeunes. La couturière ne brille donc guère par sa prolificité.

Pour conclure, essayons d'établir le lien entre diffusion de la machine à coudre et évolution des couturières. La presse locale est d'un grand secours pour les débuts de la diffusion. La nouvelle machine fait l'objet d'une réclame la faisant connaître à Auxerre dans *La Constitution* le 18 avril 1865. Elle y est vendue chez un marchand de nouveautés de la place aux Liens (Charles-Lepère) dès janvier 1866 et chez un marchand de pianos de la rue d'Égleny et de la place du Cerf-Volant (Robillard) dès octobre 1868. Elle peut très vite y être vendue et réparée par des mécaniciens compétents, le premier dès le début de 1870, puis par deux autres avant la fin de la décennie. Le nombre d'ateliers reste à 3 jusqu'à la fin du siècle, culmine de 1904 à 1910, se stabilise à 5 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, puis décline irrémédiablement (il n'en reste qu'un actuellement). La grande époque de la machine à coudre est donc de 1900 à 1914, voire à la Seconde Guerre mondiale.

Nombre de marchands et réparateurs de machines à coudre à Auxerre

Années	Nombre	Années	Nombre	Années	Nombre
1863	0	1895	3	1929	5
1876	2	1900	3	1932	5
1881	3	1904	6	1936	5
1884	3	1908	5	1948	3
1888	3	1910	7	1950-1951	3
1893	2	1914	5	1952-1953	3
1894	2	1922	3	1973	2

Sources : de 1863 à 1936 : Annuaires de l'Yonne des 25 000, puis des 50 000 adresses ; de 1948 à 1953 : Annuaires de l'Yonne touristiques, administratifs, téléphoniques et économiques ; 1973 : registre des patentes.

Le nombre total de couturières sur l'ensemble de la période stagne autour de 400. Cette stabilité sur le long terme (qui cache un fort vieillissement et donc une perte de dynamisme) est attestée par les données des dénombrements de 1901 et 1936 à la fiabilité reconnue. Pour la période antérieure, elle est aussi prouvée pour les femmes chefs de ménage, mais pas pour les femmes mariées dont l'activité n'est (quasiment) pas prise en compte dans le dénombrement de 1872. Elle est toutefois vraisemblable à moins de supposer que les épouses aient un comportement fondamentalement différent des femmes célibataires ou des veuves.

A l'opposé, le nombre de couturières *professionnelles* (celles recensées dans les *Annuaire*s) décolle à la fin des années 1860, s'accélère dans les années 1870 et 1880, se stabilise par la suite jusque dans les années 1950, puis décroît. Cette évolution ressemble jusqu'en 1880 à celle du nombre de marchands et réparateurs de machines à coudre, mais sa stabilisation se produit vingt-cinq ans plus tôt. Il faut en déduire que les professionnelles adoptent la machine en premier et que les autres couturières le font plus tard.

L'état-civil apporte quelques nuances. Le nombre et la part des couturières chez les jeunes mariées à Auxerre connaissent deux percées : une de 1863 à 1872, une de 1893 à 1908. La première est concomitante de celle de la machine à coudre, mais le lien entre les deux phénomènes ne se confirme pas durant les deux décennies suivantes. En revanche, il semble exister durant la seconde période. Des négociants comme les Soisson se lancent dans la confection dans les années 1890 et créent une véritable manufacture de vêtements en 1905-1906, cinquante ans après *La Belle Jardinière*⁴². La division du travail suscite des vocations de culottières, giletières et vestonnières qui *montent* des pièces chez elles. Ce travail à domicile stimule à partir de 1900 la diffusion de la machine à coudre dans de nombreux foyers.

⁴² *La Belle Jardinière* a créé de tels ateliers dès 1856 [Gosman (Angela), *Zola historien de l'entreprise*, Thèse présentée pour l'obtention du doctorat en littérature française, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, Ecole doctorale 120, soutenue le 28 mai 2010, p.293].

Annexe 1 : Les couturières chez Soisson & James en 1946-1947

En 1947, Soisson & James emploient dans l'Yonne 350 personnes : 81 au magasin de nouveautés (dont 7 à la confection sur mesures et aux retouches), 205 à la confection en ateliers à Auxerre (188 salariés), Migennes (10 salariés) et Tonnerre (7 salariés), 9 comme représentants de commerce, les autres à la direction générale, à la maintenance, au transport et à la surveillance. Seules sont prises en compte dans cet article les couturières (au sens large).

Les couturières de l'atelier sur mesures et des retouches du magasin de nouveautés

Au second étage du magasin de la rue de la Draperie, l'atelier sur mesures et des retouches emploie 7 personnes (coupeurs et couturières). Le cursus de formation est long, la hiérarchie stricte (mais avec des possibilités de promotion) : apprentie, petite main ou petite fille (travaille selon les ordres, sans protester), ouvrière, grande ouvrière, chef d'atelier. La forte qualification justifie un salaire élevé : de 100 000 à 150 000 francs en 1946 (de 2 440 à 3 660 francs de 1914)⁴³, soit presque autant que les chefs de rayon du magasin de détail (128 611 francs en moyenne pour les 7 femmes, 144 207 pour les 3 hommes).

Les couturières à domicile

En 1946, 39 femmes continuent de fabriquer à domicile des pièces destinées à être assemblées en usine. Payées aux pièces, elles ne gagnent en moyenne que 34 750 francs (848 francs de 1914), mais la mieux payée gagne 121 921 francs (2 975 francs de 1914). 61% d'entre elles gagnent moins de 30 000 francs (732 francs). Le seul homme, un apiéceur, gagne 102 019 francs (2 489 francs).

Cette annexe doit beaucoup à Mme Jacqueline Roux-Soisson (1936-2014), fille de Jacques Soisson, qui m'a fait parvenir deux mois avant sa mort « L'histoire d'un magasin auxerrois bicentenaire et d'une famille : les Soisson ». Les pages 161 à 173 contiennent une analyse des traitements, salaires et rétributions payés en 1946 et 1947 à partir des imprimés remplis par l'employeur et destinés aux Contributions directes du département de l'Yonne. L'imprimé n°1024 donne pour la période de février 1946 à janvier 1948 le nom et le prénom des personnes rétribuées, leur emploi et leur grade (chef d'atelier, contremaîtresse, comptable, etc.), leur adresse et leur situation de famille, le nombre d'enfants à charge, la période à laquelle s'appliquent les paiements lorsqu'elle est inférieure à une année, le montant des salaires ou traitements payés en espèces après déduction des retenues pour la retraite ou pour les cotisations ouvrières aux assurances sociales, le total des rémunérations imposables avant et après l'impôt cédulaire (salaires bruts et salaires nets).

⁴³. Les coefficients de transformation des francs courants en francs de 1914 ont été calculés à partir de la colonne 7 du tableau F-1 – Les indices des prix à la consommation, 1890-1998, Piketty, <http://piketty.pse.ens.fr/files>.

Salaires des ouvrières à domicile en 1946

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Moins de 10 000 francs		14	14	35,9
de 10 000 à 30 000 francs		10	10	25,6
de 30 000 à 40 000 francs		6	6	15,4
de 40 000 à 50 000 francs		1	1	2,6
de 50 000 à 60 000 francs		1	1	2,6
de 60 000 à 80 000 francs		2	2	5,1
Plus de 100 000 francs	1	5	6	12,8
Ensemble	1	39	40	100,0

Les employées à domicile disparaissent en 1947. La mieux payée d'entre elles devient chef d'atelier à Migennes. Une grande partie des autres deviennent mécaniciennes.

Les ouvrières et mécaniciennes des ateliers de la rue de Valmy



Vue aérienne prise du sud-sud-ouest

Les ateliers Soisson & James de la rue de Valmy à Auxerre en 1955. À l'arrière, la rue de Valmy et la caserne Vauban. Au premier plan : à gauche, l'atelier du n°11, d'une superficie de 1 500 mètres carrés, a été construit au début des années 1920 sur sous-sol surélevé ; à droite au n° 5, en forme de T, l'immeuble construit en 1946-1947 comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée, un premier et un second étage mansardé composé de matériaux durs et un plancher en béton armé ; au milieu, aux n°7 et 9, deux maisons d'habitation appartenant à l'entreprise et abritant quatre piliers de l'activité industrielle : Eugène Bocquet, chef de coupe, et sa femme Denise, chef d'atelier ; Emile Bourgoïn, mécanicien, et sa femme Clémence, chef d'atelier.



Les couturières de l'usine du n°11 rue de Valmy en 1927

Depuis 1925, les ateliers du n°11 de la rue de Valmy fabriquent chemises de travail, costumes (bleus de travail), vêtements de velours et de sport, pantalons habillés, costumes d'été, d'hiver, smoking. Il existe au sein du personnel une spécialisation assez rigoureuse comme le montre les deux tableaux suivants.

Tâches et métiers dans les ateliers Soisson & James en 1947

	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers - ouvrières	3	52	55
Mécaniciennes		96	96
Presseurs - presseuses	2	5	7
Repasseuses		2	2
Finisseuses		3	3
Confectionneuses		2	2
Doubleuses		2	2
Coupeurs - coupeuses	10	2	12
Petite main		1	1
Réceptionnistes		2	2
Manutentionnaires	4	1	5
Employées		2	2
Ensemble	19	170	189

Salaires des ouvrières du n°11 rue de Valmy en 1946

	Nombre	%
Moins de 30 000 francs	16	16,7
de 30 000 à 40 000 francs	8	8,3
de 40 000 à 50 000 francs	27	28,1
de 50 000 à 60 000 francs	35	36,5
Plus de 60 000 francs	10	10,4
Ensemble	96	100,0

Le paiement se fait aux pièces. Le salaire moyen est autour de 47 000 francs (1 150 francs de 1914). 25% des ouvrières gagnent moins de 40 000 francs (976 francs).

Salaires moyens comparés en 1946

	Francs courants	Francs constants de 1914
Ouvrières d'atelier	47 000	1 147
Vendeuses du magasin de détail	54 790	1 337
Employées du magasin de détail	46 979	1 146

Une ouvrière d'atelier gagne la même chose qu'une employée du magasin, mais 15% de moins qu'une vendeuse.

Le nouvel atelier Soisson & James de la rue de Valmy à Auxerre en 2012



Vue de la rue de Valmy vers l'ouest. Le bâtiment longeant la rue de Valmy a, entre les deux porches, trois niveaux : au rez-de-chaussée, deux vestiaires, un grand pour les femmes, un petit pour les hommes, une cuisine et une salle à manger et, séparé du reste par le porche de droite, un garage à bicyclettes ; au premier étage, deux réserves, deux chambres, quatre bureaux ; au sous-sol, dans la partie centrale, un

réfectoire, deux fosses, un petit vestiaire, la cave du gardien, une grande chaufferie.
Les trois niveaux sont reliés par un monte-charge.

Le nouvel atelier de Valmy ouvert en 1947 est doté de machines performantes. 96 femmes sont recrutées comme mécaniciennes. Beaucoup travaillaient auparavant à domicile ou comme ouvrières dans atelier du n°11. 10 abandonnent au cours de quelques mois d'essais. 21 sont embauchées en cours d'année pour remplacer les départs. 74 travaillent régulièrement toute l'année.

Rémunérations des ouvrières et mécaniciennes des ateliers en 1947

	Ouvrières		Mécaniciennes	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 40 000 francs	1	1,9	0	0,0
de 40 000 à 50 000 francs	6	11,5	16	21,6
de 50 000 à 60 000 francs	16	30,8	16	21,6
de 60 000 à 70 000 francs	15	28,8	17	23,0
de 70 000 à 80 000 francs	10	19,2	13	17,6
de 80 000 à 90 000 francs	3	5,8	10	13,5
Plus de 90 000 francs	1	1,9	2	2,7
Ensemble	52	100,0	74	100,0

Les mécaniciennes sont payées aux pièces comme les ouvrières. La plus rapide gagne le double de la moins rapide.

Salaires moyens des ouvrières et mécaniciennes des ateliers en 1947

	Francs courants	Francs constants de 1914
Ouvrières	67 692	1 103
Mécaniciennes	58 784	958
Ensemble	62 460	1 018
Salaire ouvrier moyen en France ⁴⁴	96 900	1 579

Le salaire moyen des ouvrières de l'ancien atelier dépasse celui des mécaniciennes du nouvel atelier en raison de leur plus grande ancienneté et de leur meilleure maîtrise du métier. Il est inférieur à 60 000 francs (978 francs de 1914) pour les finisseuses, petites mains et confectionneuses, mais avoisine les 80 000 francs (1 304 francs de 1914) pour les repasseuses, coupeuses et doubleuses. Il progresse en valeur nominale de 1946 à 1947, mais diminue en valeur constante à cause de la très forte inflation (+52,60% en 1946, +49,40% en 1947)⁴⁵.

⁴⁴ Salaire nominal net annuel à plein temps en francs courants (colonne 6 de l'annexe E), Tableau E-1: Le salaire ouvrier moyen sur longue période, 1900-1998, Piketty, <http://piketty.pse.ens.fr/files>.

⁴⁵ Taux d'inflation utilisé par Piketty (colonne 5 de l'annexe F), Tableau F-1: Les indices de prix à la consommation, 1890-1998, Piketty, <http://piketty.pse.ens.fr/files>.

Le salaire ouvrier moyen chez Soisson & James est inférieur d'un tiers au salaire ouvrier moyen français pour trois raisons : la confection emploie surtout des femmes ; elle fait partie des secteurs les moins bien payés ; les salaires sont généralement plus faibles à Auxerre que dans des régions plus fortement urbanisées en raison d'un marché du travail peu diversifié, surtout pour les femmes.

Salaires moyens comparés des salariés des ateliers en 1947

	Francs courants	Francs constants de 1914
Ouvrières et mécaniciennes	62 460	1 018
Sous-directeur	468 399	7 635
Directeur du personnel	315 304	5 139
Chef de coupe	180 246	2 938
Chef de presse	140 795	2 295
Chef d'atelier à Tonnerre	111 696	1 821
7 femmes chefs d'atelier Moyenne	110 084	1 794
7 représentants de commerce Moyenne	415 030	7 352

Une ouvrière ou une mécanicienne gagne 7,5 fois moins que son sous-directeur d'usine, 5 fois moins que son chef du personnel, 1,8 fois moins que son chef d'atelier femme.

Annexe 2 : Georgette Rousselat, couturière chez Soisson & James



Source : Georgette Rousselat

Georgette Rousselat (née en 1919) est le quatrième enfant d'une famille de dix. Cette fille d'un cordonnier de l'usine de chaussures Berthier entre en 1932 comme apprentie couturière chez Mathieu & Hayes après son certificat d'études primaires obtenu à l'âge de treize ans. Elle travaille alors 204 heures par mois. Elle entre en 1936 comme petite main (couturière) chez Soisson & James à l'atelier « sur-mesure Dames », puis monte rapidement dans la hiérarchie, et devient chef d'atelier à 31 ans en 1950. Elle porte à l'atelier une robe noire qu'elle s'est faite elle-même. Elle est fière de travailler dans une maison « bien tenue » où on fait du « beau travail ». Elle sait qu'elle n'a pas droit à l'erreur et que sa responsabilité est grande. Elle recueille souvent les confidences des clientes qui sont aimables avec elle. Elle obtient une médaille d'argent (25 ans) en 1962, la médaille de vermeil (35 ans) en 1972, la médaille d'or (44 ans) en 1980 et la grande médaille d'or (46 ans) en 1982. Elle ne quitte l'entreprise qu'à la fin de 1983.